

LES DROITS

de l'homme et du citoyen en République Populaire de Pologne pendant l'état de guerre

13 décembre 1981 - 31 décembre 1982

Texte élaboré par le Comité Helsinki en Pologne avec l'autorisation de

**Zbigniew Bujak
Wladyslaw Hardek
Bogdan Lis
Josef Pinior
Eugeniusz Szumiejko**

POLOGNE - février 1983

C 99 - 040



Le rapport suivant, adressé aux participants de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, a été transmis par le Directeur du Bureau de Coopération à l'Etranger de NSZZ "Solidarność", M. Jerzy Milewski, à toutes les délégations qui participent à la Conférence de Madrid.

Nous remercions la Confédération européenne des Syndicats et la Confédération internationale des Syndicats libres pour l'impression de la présente édition.

La C.I.S.L. a aussi couvert les frais de la traduction réalisée par notre filiale à Paris, le "Comité de Coopération du Syndicat Solidarité en France", 10, Passage des Deux Soeurs, 75009 Paris.

Tél: 247.76.59

Bureau de Coopération à l'Etranger
NSZZ "Solidarność"

9, Avenue de la Joyeuse Entrée
1040 Bruxelles

Tél: (02) 230.24.65

Télex: 24464 sol bk b

L'édition originale polonaise du rapport y compris plus de 500 pages d'annexes paraîtra prochainement aux Editions "Instytut Literacki", Paris.

Couverture: dessin de Zdzislaw Trent

Conférence pour la Sécurité et
la Coopération en Europe

Madrid - Espagne

Estimant qu'il est de notre devoir de contrôler la réalisation dans notre pays des dispositions des accords d'Helsinki et des Conventions internationales concernant les Droits de l'Homme et du Citoyen, nous vous adressons ce rapport qui indique l'ampleur et la force de l'arbitraire commis par le pouvoir dans notre pays.

Ce rapport ne catalogue pas tous les cas d'infractions à la légalité. Beaucoup d'entre eux sont dissimulés par les autorités et les services de sécurité qui détruisent leurs traces. La répression de toute manifestation d'activité indépendante et la poursuite de militants syndicaux rend difficile la collecte, la vérification et la documentation concernant tous les cas d'arbitraire. Aussi avons-nous dû ajouter des annexes. Si nous sommes arrêtés, les travaux seront poursuivis et les rapports publiés le seront alors par des personnes qui jouissent d'une autorité dans la société.

4.-

Nous sommes convaincus, en vous adressant ce dossier, qu'il servira la cause de la paix et de la sécurité en Europe.

30 janvier 1983

Commission provisoire de
Coordination de Solidarité
(NSZZ Solidarnosc).

Zbigniew Bujak (Mazowsze)
Wladyslaw Hardek (Malopolska)
Bogdan Lis (Gdansk)
Josef Pinior (Dolny Slask)
Eugeniusz Szumiejko (membre
du présidium de la Commission
nationale).

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	7
Chapitre I.....	14
Mécanismes judiciaires et extra-judiciaires illégaux en Pologne	
Chapitre II.....	36
L'instauration de l'état de guerre du point de vue des normes du droit polonais et international	
Chapitre III.....	54
La législation sous l'état de guerre	
Chapitre IV.....	70
Le rôle répressif de la propagande	
Chapitre V.....	77
Le fonctionnement des tribunaux et du parquet pendant l'état de guerre	
Chapitre VI.....	94
Les pratiques pénales : instructions, procès, condamnations	
Chapitre VII.....	161
Les prisons, le statut du prisonnier politique	
Chapitre VIII.....	177
Les camps d'internement	
Chapitre IX.....	193
L'action des forces de police et de l'armée pendant les grèves et les manifestations de rue	
Chapitre X.....	237
Répressions contre les travailleurs	
Chapitre XI.....	266
Répressions dirigées contre la presse et les journalistes	
Chapitre XII.....	273
A. L'enseignement supérieur en Pologne, un an après l'instauration de l'état de guerre	
B. L'éducation durant l'état de guerre. Ecoles secondaires et primaires	

Erratum : suite à une erreur de pagination, le texte passe directement de la page 163 à la page 166.